



« Association ROUEN CITE JEUNES »

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2018

EXPOSE

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Rouen, représentée par Madame Christine ARGELES, Adjointe au Maire chargée de la Culture, de la Jeunesse et de la Vie Associative, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017 et d'un arrêté du Maire donnant délégation en date du 20 mars 2017,

ci-après dénommée par les termes « **la Ville** »,

d'une part,

ET

- L'association ROUEN CITE JEUNES, dont le siège est situé place des Faïenciers – 76100 Rouen, représentée par Madame Elisabeth MENESTRIER, Présidente, habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2015.

ci-après dénommée par les termes « **l'Association** »

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Seul l'article 15 présenté ci-dessous est revu ; les autres articles restent inchangés.

<p>TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES</p>

Article 15 – Concours financiers apportés par la Ville

Pour l'année 2017, les interventions en faveur des Seniors font l'objet d'une subvention complémentaire de :

➤ 1.462 €

versés au titre de la prise en charge, pour le compte de la Ville, du repas seniors du 10 octobre 2017.

Fait à ROUEN, le .. / .. / 2017, en cinq exemplaires

P. LE MAIRE DE ROUEN,
par délégation

P. l'Association Rouen Cité Jeunes,

Christine ARGELES
Adjointe au Maire

Elisabeth MENESTRIER
Présidente